



N° 1804 – QU 411

Dépôt : 24.04.2023
Traitement Bureau CDV : 08.05.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 08.09.2023

Question écrite de Mme Maryline Tièche (Le Centre) intitulée : « Mobilité douce, à quand une voie cyclable de transit sécurisée à Moutier ? »

Introduction

Actuellement, la commune de Moutier ne dispose pas de véritable voie cyclable.

Les 2 tracés vélo de « SuisseMobile » transitent par la route cantonale. Le tracé numéro 54 vient de Grandval et se dirige vers Perrefitte, le tracé numéro 64 en provenance de Roches se dirige vers Court, ces 2 tracés empruntent la route cantonale et ceci sans démarcation jaune de piste cyclable du moins sur la plus grande partie du tracé.

Lorsque les cyclistes prévôtois traversent la ville d'est en ouest ou réciproquement, ils ont le choix de passer par la route cantonale ou par des routes secondaires, mais ils ne sont jamais « en sécurité » sur une piste cyclable qui leur soit dédiée ou dans une zone partagée « piétonne -cyclable ».

Afin d'améliorer la mobilité douce à Moutier et afin que tous les groupes d'âges puissent faire du vélo de manière sûre et attrayante une aire cyclable ou au minimum une aire partagée (piétonne - cyclable) est nécessaire.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- La Municipalité a-t-elle déjà planifié une aire cyclable et/ou une aire partagée (piétonne cyclable) sur son territoire ?
- Si une planification est en cours, quand le projet sera présenté et réalisé ? Et quelles zones /rues seront-elles concernées ?
- Si rien n'est encore entrepris, pourquoi et dans quel laps de temps une étude pourrait-elle être réalisée et présentée ?

Moutier, le 24 avril 2023

Signature (s) :
PSA, 1^{ère} signataire :

Mme Maryline Tièche (1)